

2F2L
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social
9 rue de la Fontaine
71240 BEAUMONT SUR GROSNE
102 761 392 RCS CHALON SUR SAONE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-six mars,
A 9 heures,

Les associés de la Société 2F2L, société civile au capital de 1 000 euros, divisé en 10 000 parts de 0,10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Franck LORY**, titulaire de 2791 parts sociales en pleine propriété
- **Monsieur Frédéric PACAUD**, titulaire de 2791 parts sociales en pleine propriété
- **Monsieur Lionel PACAUD**, titulaire de 2791 parts sociales en pleine propriété
- **Monsieur Luc PACAUD**, titulaire de 1627 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric PACAUD, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte d'une erreur matérielle lors de la constitution de la Société
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PL LF PF RL

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la rédaction des actes de constitution de la Société. En effet, le capital social de la Société d'un montant de 1 000 € est divisé en **10 000 parts sociales d'une valeur de 0,10 euros** en lieu et place de 100 parts sociales d'une valeur de 10 euros.

Ainsi, les articles 6 et 7 des statuts sont ainsi modifiés :

ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

Le capital social est constitué par les apports suivants :

Apports en numéraire

Il est apporté en numéraire :

- par Monsieur Franck LORY, la somme de 279,10 euros
- par Monsieur Frédéric PACAUD, la somme de 279,10 euros
- par Monsieur Lionel PACAUD, la somme de 279,10 euros
- par Monsieur Luc PACAUD, la somme de 162,70 euros

Soit au total la somme de 1 000 euros, laquelle somme a été déposée entre les mains de Monsieur Frédéric PACAUD, désigné comme cogérant de la Société, ainsi que celui-ci le reconnaît, pour être versée dans la caisse sociale.

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **MILLE EUROS** (1 000 euros).

Il est divisé en 10 000 parts de 0,10 euros chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

- à **Monsieur Franck LORY**, parts sociales en pleine propriété, ci 2 791 parts
Numérotées de 1 à 2 791
- à **Monsieur Frédéric PACAUD**, part sociale en pleine propriété, ci 2 791 parts
Numérotées de 2 792 à 5 582
- à **Monsieur Lionel PACAUD**, part sociale en pleine propriété, ci 2 791 parts
Numérotées de 5 583 à 8 373
- à **Monsieur Luc PACAUD**, part sociale en pleine propriété, ci 1 627 parts
Numérotées de 8 374 à 10 000

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 10 000 parts sociales.

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que les 10 000 parts sociales présentement créées sont souscrites en totalité par les associés, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PL LF PL PF

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés cogérants.

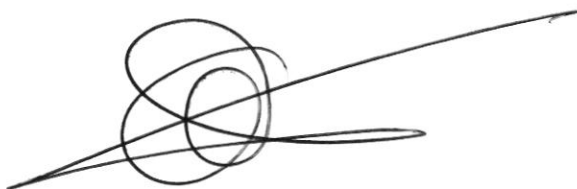
Franck LORY



Frédéric PACAUD



Lionel PACAUD



Luc PACAUD

